

Affaire Alstom, haute trahison caractérisée pour l'ex-président Hollande (conseillé par Macron)

Publié le [24 octobre 2018](#) par [zeveigneur](#)



La haute trahison pour un Président de la République, c'est d'agir volontairement pour faire le contraire de ce que l'on est chargé de faire par la Constitution, notamment dans l'[article 5](#) :

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

Un président qui viole cet article est coupable de haute trahison envers la République et donc envers le peuple.

Dans l'affaire Alstom, une industrie stratégique pour la défense nationale et pour les intérêts énergétiques majeurs de la nation fut bradée à un état étranger voyou.

François Hollande, le président de la République avait le pouvoir de s'y opposer mais il n'en fit rien et se coucha devant les américains.

Nucléaire civil et militaire, un héritage gaullien

Pour situer le contexte, revenons en 1958 où le général De Gaulle [1] décide que la France doit acquérir la maîtrise du nucléaire. Cette dernière sera d'abord militaire car gage absolu de souveraineté nationale, elle sera ensuite civile pour la production énergétique avec 6 premiers réacteurs mis en service entre 1966 et 1971.

Les secteurs de la défense et de l'énergie sont universellement considérés comme régaliens, c'est à dire du ressort exclusif de l'état.

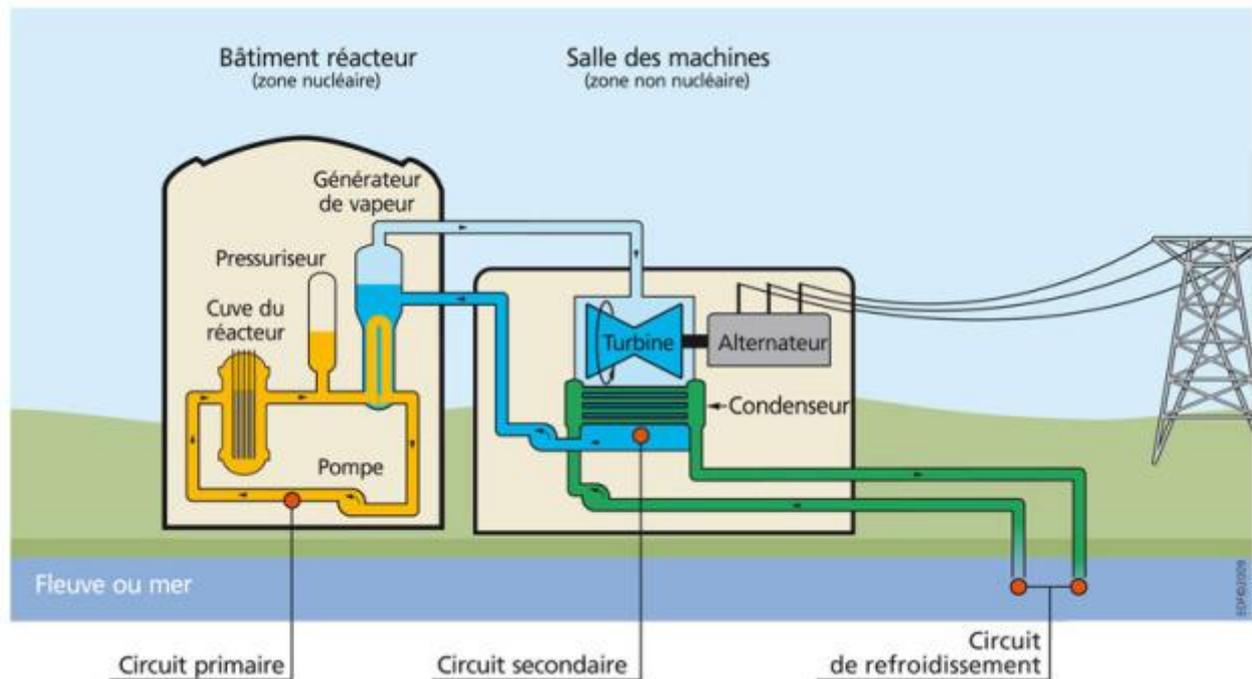
En dehors de la bombe que tout le monde connaît depuis Hiroshima, la [technologie nucléaire](#) est basée sur le concept de réacteur qui convertit une énergie de fission en énergie mécanique pouvant ensuite produire de l'électricité.

La chaleur produite par une réaction de fission nucléaire contrôlée dans un circuit dit « primaire » (radioactif) remplit d'eau chauffe un circuit « secondaire » (non radioactif) isolé du premier également

rempli d'eau. Sous l'effet de la chaleur, l'eau du second circuit est vaporisée sous pression pour mettre en rotation une turbine à vapeur.

Cette dernière peut alors entraîner un alternateur pour produire de l'électricité (turbo-alternateur) ou directement un arbre de transmission dans le cas d'un navire pour la [propulsion navale](#) (turbo-réducteur).

Le synoptique de conversion de l'énergie (cas du turbo-alternateur) est donc le suivant :



NUCLÉAIRE -> VAPEUR -> MÉCANIQUE -> ÉLECTRIQUE

Nucléaire militaire, FOST et FAS

Du point de vue stratégique, une condition nécessaire pour rendre une force de frappe nucléaire dissuasive est qu'elle soit indépendante. Cette indépendance implique la maîtrise totale par des entreprises nationales de la technologie correspondante sur l'ensemble de la chaîne.

La technologie nucléaire comporte d'abord celle des ogives, principal composant de la dissuasion. Ces dernières ne sont utiles qu'à la condition qu'elles puissent être lancées sur le territoire ennemi à l'aide de vecteurs capables de traverser les défenses adverses. En France, ces derniers sont des missiles embarqués dans des sous-marins ou sur des avions basés au sol ou sur porte-avions.

La propulsion nucléaire est indispensable pour assurer aux sous-marins de la force de dissuasion une autonomie de plusieurs mois en plongée afin de les rendre très difficiles à détecter. Le porte-avions Charles De Gaulle est également équipé d'une propulsion de ce type.

La dissuasion nucléaire est basée sur deux composantes distinctes avec la [Force Océanique Stratégique](#) (FOST) et la [Force Aérienne Stratégique](#) (FAS).

La FOST comprend quatre [SNLE](#) (Sous Marins Nucléaires Lanceurs d'Engins) qui embarquent le [missile atomique mer-sol M51](#), et six [SNA](#) (Sous Marins Nucléaires d'Attaque) qui permettent d'engager en combat des bâtiments ennemis (*) ou l'attaque au sol via des missiles de croisière embarqués.

(*) Pour la petite histoire, le SNA français [Saphir](#) a [virtuellement coulé](#) lors d'un exercice conjoint le porte-avions américain [USS Theodore Roosevelt](#) et toute son escorte de destroyers !

La composante aéroportée FAS comprend trois escadrons d'[avions Rafale](#) qui emportent le missile nucléaire air-sol [ASMP](#). Deux escadrons ([Gascogne](#) et [Lafayette](#)) sont basés sur le territoire national et un troisième est embarqué sur le [porte-avions Charles De Gaulle](#) ([flottille 12F](#)).

La propulsion des SNLE en service ([classe Le Triomphant](#)) et du porte-avions Charles De Gaulle est assurée par le réacteur [nucléaire compact K15](#) développé et fabriqué par la société française [Technicatome](#), le porte-avion comporte deux réacteurs et chaque sous-marin un seul.

Coté SNA, la [classe Rubis](#) actuelle propulsée par le [réacteur K48](#) sera remplacée à partir de 2019 par une nouvelle génération de bâtiments ([classe Suffren](#)) propulsée à son tour par un K15. La généralisation des réacteurs K15 décidée dans les années 90 répond à un objectif de rationalisation des coûts ([PDF ici](#)).

Le réacteur nucléaire fait donc office de chaufferie pour alimenter une turbine à vapeur. Cette dernière sera alors intégrée dans un ensemble qui peut être de deux types :

- 1) Type turbo-alternateur pour alimenter un moteur électrique de propulsion (sous-marins SNA et SNLE)
- 2) Type turbo-réducteur pour entraîner directement en rotation un arbre d'hélice (porte-avions CDG)

Le choix de la [propulsion électrique](#) pour les sous-marins est lié à une problématique de furtivité qui ne concerne pas les porte-avions.

Nucléaire civil

Pour ce qui concerne le nucléaire civil, la France possède 58 réacteurs installés dans 19 centrales nucléaires réparties sur le territoire français.

Ce parc électronucléaire fournit environ 75% de l'énergie électrique au pays.



Les centrales nucléaires produisent 75% de l'électricité nationale

Petite digression :

à l'origine l'impasse fut faite sur le problème à l'époque non résolu du traitement des déchets radioactifs. En effet, Il fut supposé qu'une solution pour s'en débarrasser serait trouvée durant les 40 années de vie des premières centrales. L'avenir a démontré que ce fut l'une des principales erreurs de cette stratégie du tout nucléaire, en effet nous en sommes aujourd'hui au même point sur le problème majeur des déchets.

Nous avons vu précédemment sur le schéma de principe d'un réacteur nucléaire civil ou militaire l'importance de la turbine à vapeur qui est un composant de haute technologie.

Les turbines de réacteurs nucléaires : un composant stratégique

Les 58 réacteurs du parc civil sont équipés de la fameuse turbine « [Arabelle](#) » développée par Alstom, fleuron technologique qui fut un énorme succès à l'exportation car elle équipe 30% environ du parc mondial de réacteurs nucléaires.

Alstom était alors le fabricant exclusif des turbines Arabelle, composant clé de la fourniture énergétique de la France et de ses clients étrangers.

Coté militaire, nous avons vu que le réacteur K15 équipe presque tous les sous-marins ainsi que le porte-avions nucléaire CDG. Comme le rappelle l'atlantiste [Laurent Lagneau, la turbine des sous-marins](#) est sous-traitée par Technicatome à [Thermodyn](#), une filiale de [General Electric](#) implantée au Creusot.

Cependant, Laurent Lagneau oublie de préciser deux choses :

- 1) A l'origine, Thermodyn était une usine française du groupe Framatome [rachetée en 2000](#) par l'américain GE.
- 2) C'est [GEC Alstom qui fournissait les deux turbines de type 61SW \(lien 2\)](#) du porte-avions Charles De Gaulle.

SNLE	Classe	Nombre	En service	Dates mises en service	Réacteur	Groupe turbine	Fournisseur turbine
Génération 1	Le Redoutable	6x Sous-marins	Non	Années 60/70	na		
Génération 2	Le Triomphant	4x Sous-marins	oui	1997 à 2010	K15	Turbo-alternateur	Thermodyn
Génération 3	En projet		non	Au-delà de 2020	K15 ?	Turbo-alternateur	Thermodyn

SNA	Classe	Nombre	En service	Dates mises en service	Réacteur	Groupe turbine	Fournisseur turbine
Génération 1	Rubis	6x Sous-marins	oui	Entre 1983 et 1993	K48	Turbo-alternateur	Thermodyn
Génération 2	Suffren (Barracuda)	6x Sous-marins	non	De 2019 à 2030	K15	Turbo-alternateur	Thermodyn

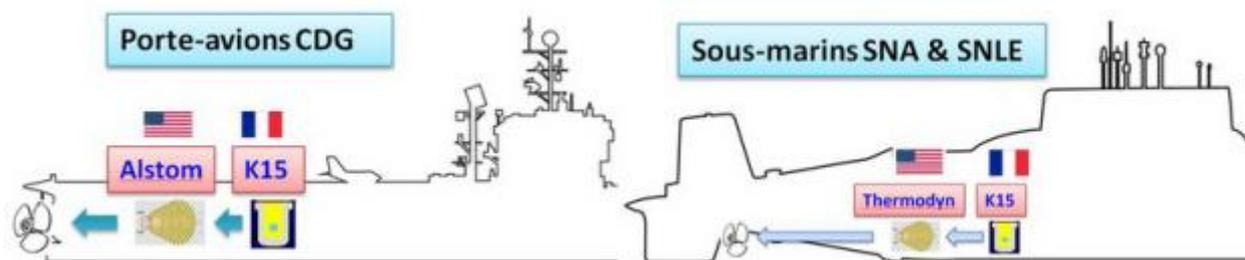
Porte-avions	Classe	Nom	En service	Dates mises en service	Réacteur	Groupe turbine	Fournisseur turbine
Génération 1	2x réacteurs	Charles De Gaulle	oui	2001	K15	Turbo-réducteur	GEC Alstom

Réacteurs et turbines équipant les sous-marins et le porte-avions

Le véritable premier scandale date donc de 2000 sous le gouvernement de cohabitation Chirac/Jospin lorsque la revente de Thermodyn à GE fut autorisée (*). La revente d'Alstom à GE 14 années plus tard ne fut que le second acte d'une trahison d'état.

(*) Pourquoi les organismes ([DGA](#), [D2IE](#), [DGSI](#)) en charge de la protection des intérêts vitaux de la nation n'ont ils pas donné l'alerte ?

On peut aussi noter qu'après la revente de Thermodyn, Alstom avait encore la capacité technologique de remplacer ce fournisseur en cas de « défaillance ». En effet la société belfortaine fournissait pour le porte-avions des turbines similaires (type 61SW).



Fournisseurs des turbines pour la dissuasion nucléaire de la Marine

Avant son rachat, Alstom énergie était l'un des principaux concurrent mondial de l'américain [General Electric](#) (GE) dans le secteur de l'énergie.

Nous allons voir comment l'état américain a usé de tous les moyens en sa possession pour faire pression afin que GE absorbe son concurrent français.

L'histoire d'un état voyou et d'un président sans envergure

Rappelons au préalable les [paroles de François Mitterrand lors de son testament politique](#) :

« La France ne le sait pas, mais nous sommes en guerre avec l'Amérique. Oui, une guerre permanente, une guerre vitale, une guerre économique, une guerre sans mort apparemment. Oui, ils sont très durs les Américains, ils sont voraces, ils veulent un pouvoir sans partage sur le monde. C'est une guerre inconnue, une guerre permanente, sans mort apparemment et pourtant une guerre à mort ».

Dans le cadre de cette « guerre à mort », le rachat d'Alstom énergie par General Electric est le résultat d'une stratégie américaine parfaitement synchronisée entre le [DoJ](#) (Department Of Justice), la multinationale concurrente d'Alstom GE et la [NSA](#), le célèbre service de renseignements américain.

Toute cette affaire est brillamment décrite dans l'excellent documentaire de David Gendreau et Alexandre Leraître « [Guerre Fantôme](#) » [2] inspiré du livre de [Jean-Michel Quatrepoint](#) « Alstom, scandale d'État » paru en 2015.



Jean-Michel Quatrepoint

En 2010, grâce au [FCPA](#), une loi américaine scélérate sur l'extraterritorialité du droit US le DoJ lance une enquête sur des activités de la société Alstom concernant des affaires de corruption dans plusieurs pays tels que l'Indonésie, Taiwan ou l'Égypte.

Sachant depuis les révélations d'[Edward Snowden](#) que la NSA espionne le monde entier, du simple particulier aux chefs d'états en passant par les entreprises -y compris et surtout- non américaines, on comprend immédiatement d'où les informations utilisées par le DoJ furent tirées.

Seconde étape, le DoJ prend contact avec la direction d'Alstom à travers son PDG de l'époque, le polytechnicien [Patrick Kron](#). Ce dernier décide alors d'ignorer cette requête.

La société risque cependant une amende pouvant aller jusqu'à 2 Milliards de dollars, amende suffisante pour la mettre au tapis !



Patrick Kron

Entre temps, suite à une baisse du cours des actions Alstom, le groupe Bouygues l'un des actionnaires majoritaires de cette société souhaite engager la vente de cette société afin d'éviter des pertes.

A cette fin dès 2012, Emmanuel Macron qui vient d'arriver à l'Élysée en tant que secrétaire général adjoint [commande un rapport au cabinet américain AT Kearney sur la faisabilité d'une vente d'Alstom à GE](#).

Macron « oublie » cependant d'avertir le ministre de l'économie de l'époque Arnaud Montebourg. Mais peut être faut il rappeler qu'il vient de chez Rothschild, banque « conseil d'Alstom » dans le dossier de la revente à GE (commissions à la clé !).

Devant le refus de la direction d'Alstom de « coopérer » avec le DoJ, Frédéric Pierucci un haut dirigeant d'Alstom en déplacement aux États-Unis est [arrêté en avril 2013 puis incarcéré](#) dans des conditions épouvantables.

Le message à Patrick Kron est clair : si vous ne collaborez pas, vous êtes le prochain sur la liste (à moins de rester cloîtré sur le territoire national jusqu'à la fin de vos jours).

Dans la foulée, coïncidence remarquable (!), General Electric prend contact avec Alstom afin de discuter de l'acquisition de la division énergie.

Courant 2013, des négociations secrètes débutent alors entre les PDG des deux sociétés.

Début 2014, flairant semble t'il le coup fourré, Arnaud Montebourg interroge Patrick Kron sur ses intentions éventuelles de revente, ce dernier soutient mordicus au ministre qu'il n'y a aucun projet en ce sens en particulier avec GE, vidéo [ici](#).



Arnaud Montebourg

Le 24 avril 2014, Patrick Kron rentre d'un déplacement aux USA où l'on note que depuis juin 2013, il n'a jamais été inquiété par la justice américaine durant ses multiples voyages dans ce pays.

Le même jour, une fuite de l'agence Bloomberg annonce la vente de la branche énergie d'Alstom à General Electric.

Arnaud Montebourg éberlué convoque alors immédiatement Patrick Kron afin d'éclaircir cette question, ce dernier lui avoue en effet que contrairement à ses affirmations précédentes un accord de principe a été signé avec GE par l'équipe dirigeante d'Alstom (*) concernant la vente de la division énergie pour un montant de 13 Milliards de dollars...

Colère noire du ministre à qui Patrick Kron a donc menti quelques mois plus tôt, vidéo [ici](#).



« Passage à tabac » de Kron par Arnaud Montebourg

(*) On apprit plus tard qu'une rencontre secrète eut lieu le 09/02/2014 entre Kron et le PDG de GE, la vente fut acceptée **à condition que GE paie l'amende** de la DoJ. Le patron de GE de l'époque [Jeff Immelt](#) déclara alors qu'une telle opportunité [ne se présente qu'une fois par génération](#).

Montebourg contre-attaque alors avec un décret [publié le 15/05/2014](#) relatif à une extension du champs des investissements étrangers soumis à autorisation préalable de l'état, ce dernier s'[applique alors potentiellement à Alstom](#).

Un mois plus tard le 21 juin, sous la menace de ce décret, et à la suite d'une négociation tripartite menée par Arnaud Montebourg, le gouvernement annonce que la revente de la branche énergie se transforme en partenariat [50/50 entre Alstom et GE](#).

Montebourg le souverainiste contre Macron le bradeur d'état

Phase suivante, une réunion au sommet présidée par François Hollande a lieu à l'Élysée afin de décider du sort d'Alstom. Arnaud Montebourg qui tente de défendre les intérêts de la France se retrouve alors isolé. Emmanuel Macron de son côté pousse à la vente sans conditions à GE avec pour seul argument que : « nous ne sommes pas dans une économie dirigée, nous ne sommes pas au Venezuela ».

François Hollande donne raison à Macron en grande partie par peur de l'affrontement avec les américains. Le premier ministre Valls, fort avec les faibles et faible avec les forts, approuve lui aussi.



En 2014 Macron, secrétaire général adjoint du cabinet Hollande est le conseiller « avisé » du président

Cette décision explique que le 26 août 2014, Arnaud Montebourg fut remplacé par l'ultralibéral européeniste Emmanuel Macron au ministère de l'économie. Ce dernier va avoir les mains libres pour signer l'arrêt de mort de notre indépendance nucléaire au profit des américains.

En novembre 2014, on assiste à la phase finale de l'affaire Alstom en constatant avec surprise (?) que l'accord obtenu par Montebourg cinq mois plus tôt était foulé du pied par son successeur puisqu'il n'est plus question de coentreprises.

Une écrasante majorité des pouvoirs est en effet concédée immédiatement à GE sur la branche énergie.



Même s'il restait une possibilité pour l'état français de récupérer une minorité de blocage jusqu'en 2019 par rachat des parts de Bouygues (20%) sur la partie énergie, personne ne fut dupe et la victoire totale de GE était consommée.

Le 4 novembre 2014, renonçant à utiliser le décret Montebourg du 15 mai, le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron, autorise l'investissement de General Electric dans Alstom.

A la suite de toute cette opération, GE devint leader mondial absolu des turbines, Alstom était son principal concurrent.

Cerise sur le gâteau pour GE, l'amende qui devait être payés par l'acheteur fut finalement réglée par Alstom sur injonction de la DoJ.

De plus, Patrick Kron, dont le comportement fut digne de celui de ses aînés sous l'occupation allemande toucha en prime un [bonus de 4 millions](#) pour sa brillante prestation concernant cette affaire. Il put alors partir en retraite l'esprit serein.

Quand au pauvre Frederick Pierucci (surnommé « Fred » par son ex-patron), il croupissait toujours en prison aux États-Unis. Ce dernier purgeait une peine de 30 mois pour avoir fait le travail que Kron lui avait demandé.

La responsabilité des actes de corruption était collective au niveau de la direction de la société, mais un seul lampiste fit office de bouc émissaire.

Non seulement Kron ne leva pas le petit doigt pour aider son collaborateur, mais -tenez vous bien- ce dernier se fit licencier de l'entreprise Alstom pour cause ... « *d'abandon de poste* » !!



Frederick Pierucci dans un cachot US, abandonné par sa société

Et enfin, l'accord conclu comprenait une clause qui imposait à GE de créer 1000 emplois nets en France d'ici fin 2018.

Nous apprendrons plus tard que cet engagement ne sera pas non plus tenu (communiqué de presse [ici](#)), et ce ne furent pas les pathétiques [protestations](#) de l'ex-député Belfortain Jean-Pierre Chevènement qui y changèrent quelque chose.

Cette fois la coupe était pleine.

Fin 2014, toute cette affaire finit bien tard par déclencher un tollé dans les rangs de l'opposition à l'assemblée. Le toujours excellent [Jacques Myard](#) demanda la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire à laquelle les députés LR, qui en avaient le pouvoir, ne donnèrent pas suite.

Le documentaire « Guerre fantôme » en explique clairement les raisons liées à des conflits d'intérêts de membres influents de l'UMP (futur LR) et du P »S », parties prenantes de la négociation sur la revente d'Alstom.

En 2018, soit 4 ans après, cette commission d'enquête finit tout de même par voir le jour. Elle fut [présidée par Olivier Marleix](#) (LR)

Les conclusions sont sans surprises, on y lit que Mr Macron était au courant des tractations depuis le début et que ce dernier a même [eu un rôle central](#) en prenant la défense les intérêts des actionnaires au détriment de ceux de la nation. Macron a donc menti en 2014 en prétendant découvrir l'affaire.

Arnaud Montebourg, [auditionné durant 2h30](#) confirma tout ce qui précède en mettant particulièrement en cause son successeur de l'époque.

Et comme on s'y attendait, en octobre 2018, Alstom [confirme la revente à GE](#) de toutes ses parts (*) dans les trois coentreprises, les américains possèdent maintenant 100% des parts...

(*) Ce fut toutefois une bonne nouvelle pour les actionnaires.

Citons enfin le rapport du [C2FR](#) [3], Centre Français de Recherche sur le Renseignement qui publia un [rapport en 2014](#) signé par [Eric Denécé](#) concluant à un « scandale d'État » et qui dénonce le « racket américain », l'« amateurisme du gouvernement », la « trahison des élites » (sic). La liste des personnalités politiques impliquées de tous bords est longue comme le bras !

Enfin, aux dernières nouvelles il semblerait que [GE soit très mal en point](#) à cause de sa filiale financière [GE Capital](#). Cette situation serait d'une part liée aux [investissements aventureux dans les produits subprime](#), et d'autre part à la « désastreuse » acquisition d'Alstom.

L'entreprise pourrait se séparer de pans entiers de son activité entre-autres dans le domaine de l'énergie, on parle de Mitsubishi qui serait sur les rangs.

On croit rêver...

Les conséquences...

Les conséquences de l'affaire Alstom pour la souveraineté nationale furent désastreuses.

Coté nucléaire civil, les américains sont aujourd'hui en mesure de couper l'électricité à leur guise sur le territoire français.

Leurs exactions ont déjà commencé lors de la renégociation du contrat de maintenance des turbines Arabelle avec EDF.

En effet, en février 2016 dans une logique de chantage à la négociation, GE a [suspendu le travail de ses équipes dans les centrales françaises](#), n'hésitant pas à mettre en risques la sécurité nucléaire du pays.

Coté militaire, c'est encore pire, les deux tiers de la dissuasion nucléaire française sont maintenant [complètement entre les mains des américains](#) (*). Ces derniers peuvent en effet immobiliser quand ils le veulent (aux délais techniques près) le porte-avions ainsi que nos sous-marins à propulsion nucléaire.

(*) *Alstom [était la seule alternative nationale](#) en terme de sous-traitance pour les turbines.*

Pour les panglossiens qui croient encore que nos « alliés » ne nous porteraient jamais un tel préjudice, il existe un précédent dénoncé par le général [Henri Bentégeat](#), chef d'état-major des armées françaises de 2002 à 2006 (voir le documentaire « Guerre fantôme » [2]).

Comme l'indique le général, après le refus de Jacques Chirac de participer à l'invasion de l'Irak en 2003, les américains ont alors décidé un embargo sur la totalité des fournitures à l'armée française.

A l'époque elles ne représentaient que 3% du total, cependant les catapultes du porte-avions en faisaient partie, et donc à échéance de 6 mois à un an, ce dernier aurait pu être immobilisé par nos « alliés ».

Pour finir, signalons que GE n'en était pas à son coup d'essai, cette compagnie avait déjà racheté plusieurs sociétés sous le coup d'un procès de la justice américaine.

L'opération américaine sur Alstom n'est hélas que le début d'une série à venir. D'autres sociétés françaises sont dans le collimateur de la DoJ, ces dernières sont les suivantes : Areva, Airbus, Sanofi et Société Générale [2].

Dans une optique similaire et dans le cadre de la feuille de route imposée par l'Union Européenne ou [GOPÉ](#), la [privatisation d'Aéroports de Paris \(ADP\), Française des Jeux et Engie](#) vient d'être votée par les députés godillots d'En Marche le 04 octobre 2018.

Comme on le voit, avec le président Macron qui se [revendique maintenant de l'héritage Charles De Gaulle](#), les intérêts de la France continuent à être entre de bonnes mains !

Aspect juridique

La dénonciation publique de cette affaire ne représente que la première partie de la démarche, il s'agit maintenant de la poursuivre afin que la trahison des élites impliquées dans cette affaire soit punie.

En effet les faits répertoriés sont suffisamment graves pour que la justice se prépare à agir dès lors où la situation politique le permettra. Il est évident que rien ne sera fait sous le régime actuel puisque Macron est lui même directement impliqué dans cette affaire.

Quelques pistes peuvent cependant être envisagées en tant que bases de départ pour la préparation d'une future action judiciaire.

Nous avons en premier lieu l'[article 68](#) de la constitution précisant les modalités de destitution du Président de la République amendé en 2007 par Sarkozy qui en retira la notion de haute trahison.

Cet article précise également la responsabilité pénale des autres membres du gouvernement.

En second lieu, il semble que le [statut du président de la République](#) permette de le poursuivre dans un délai d'un mois après la fin de son mandat, les [ambiguïtés interprétatives de l'article 68](#) permettent très probablement à la [haute cours de justice](#) d'engager des poursuites pour des faits commis lors de son mandat.

Ensuite, l'article [411.3 du code pénal](#) s'applique ici (*) parfaitement, ce dernier indique :

« Le fait de livrer à une puissance étrangère, à une entreprise ou une organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents des matériels, constructions, équipements, installations, appareils affectés à la défense nationale est puni de trente ans de détention criminelle »

(*) Y compris pour Patrick Kron, l'ex président d'Alstom.

Ces éléments d'analyse préliminaire sont des questions juridiques très techniques qu'il convient de faire précisément analyser par des spécialistes du droit afin de constituer un dossier à charge solide.

Par ailleurs, la liste des complicités impliquées est longue, le cabinet Hollande, l'ex-PDG d'Alstom, certains services ayant dysfonctionné ([DGA](#), [D2IE](#), [DGSI](#)) ainsi que tous les apparatchiks du système ayant trempé dans cette affaire [2][3].

Épilogue, bilan d'une catastrophe nationale

En synthèse de toute cette affaire, nous avons en vrac :

- . Un complot américano-américain pour mettre la main sur un fleuron de la souveraineté nationale.
- . Un polytechnicien, PDG d'une grande entreprise qui trahit l'état pour sauver sa peau, abandonne ses collaborateurs et ses salariés pour finir avec une récompense de plus de 4 millions.
- . Un ministre isolé qui tente de renverser la situation en se battant bec et ongles pour la sauvegarde des intérêts supérieurs de la France.
- . Un autre ministre, futur président de la République, qui recommande de laisser filer les intérêts nationaux au profit de l'étranger et d'intérêts privés.
- . Un parlement laissé dans l'ignorance totale de ce qui se déroule et qui découvre bien trop tard l'affaire dans toute son horreur.
- . Le peuple français, cocufié comme d'habitude et qui n'a toujours aucune idée de ce qui s'est passé.
- . Un président de la République faible et élu par hasard qui signe un acte de haute trahison envers le peuple.

Lors de la campagne présidentielle de 2017, personne n'a pris la peine de rappeler que Mr Macron avait révélé son vrai visage lors de son passage dans le gouvernement Hollande.

Ceci n'est toutefois pas surprenant au vu du contexte médiatique qui l'a porté au pouvoir déjà analysé [ici](#) [4].

Dans son ouvrage « C'était De Gaulle », Alain Peyrefitte [1] rapporte à de nombreuses reprises que la politique du Général était exclusivement guidée par les intérêts de la France. Comment en sommes nous aujourd'hui arrivés là avec des dirigeants sans envergure, prêts à toutes les trahisons au profit de puissances étrangères et d'intérêts privés ?

Après la défaite de juin 40, la République s'est délitée et a remis le pouvoir au couple infernal Pétain et Laval avec le régime collaborationniste de Vichy. Ces derniers avaient au moins l'excuse d'avoir gouverné à l'issue d'une défaite militaire cuisante. La libération permit ensuite au Général De Gaulle de rendre son honneur à la France puis de faire appliquer la justice envers les principaux responsables de cette période noire, ces derniers furent jugés pour haute trahison et condamnés à mort.



Pétain et Laval en 1940

[Laval fut exécuté](#) et [Pétain](#) avait vu sa peine commuée en prison à vie.

Les Hollande et autres Macron, sans oublier Sarkozy dont le cas a déjà été traité [ici](#) [5], ont intérêt à croiser les doigts afin qu'un véritable chef d'état n'arrive pas à la présidence de leur vivant, d'autant que d'[autres crimes contre la République](#) sont également à leurs actifs.

Cette fois, les français n'ont pas besoin d'une force extérieure de libération, ils ont le pouvoir des urnes pour éjecter cette coterie qui œuvre au nom d'une petite minorité et à l'encontre des intérêts de la nation.

Messieurs les criminels d'état, nous avons tout notre temps !

Le jour de la libération arrivera obligatoirement et alors justice sera rendue, elle réclamera des procès publics afin de juger d'actes d'accusations que l'on peut d'ores et déjà qualifier de hautes trahisons envers le peuple français.

Lien et référence

[1] « C'était De Gaulle » – Alain Peyrefitte – 1994

[2] « Guerre fantôme » – Documentaire David Gendreau et Alexandre Leraître 2017, site [ici](#).

[3] Rapport du [C2FR](#) sur l'affaire Alstom qui conclut à une trahison des élites – télécharger le [PDF ici](#).

[4] [Qui contrôle les médias, contrôle les cerveaux...et les bulletins de vote !](#) (sur ce site)

[5] [Les 4 cas de haute trahison commis par l'ex-président Sarkozy](#) (sur ce site)

Merci aux commentateurs du blog « [Chroniques du grand jeu](#) » (Marc et Hamilcar) pour leur aide sur la recherche des références fournisseurs de la Marine.

v1 du 24/10/2018.

Adresse de l'article :

<https://zevengueur.wordpress.com/2018/10/24/affaire-alstom-haute-trahison-caracterisee-pour-lex-president-hollande-avec-la-complicite-de-macron/>